



Le 15 mai 2024

TABLE DES MATIÈRES

LOCATIONS À COURT TERME

M^{me} Holt

L'hon. M^{me} Green

M^{me} Holt

L'hon. M^{me} Green

M^{me} Holt

LOGEMENT

L'hon. M^{me} Green

M^{me} Holt

L'hon. M^{me} Green

SOINS DE LONGUE DURÉE

M^{me} Holt

L'hon. M^{me} Green

M^{me} Holt

L'hon. M^{me} Green

COLLÈGES COMMUNAUTAIRES

M. M. LeBlanc

L'hon. M. Turner

M. M. LeBlanc

L'hon. M. Turner

M. M. LeBlanc

M. M. LeBlanc

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. M. LeBlanc

L'hon. M. Steeves

MESURES D'URGENCE

M. J. LeBlanc

L'hon. M. Austin

M. J. LeBlanc

L'hon. M. Austin

TRAVAILLEURS

M^{me} Mitton

L'hon. M. Turner

M^{me} Mitton

L'hon. M. Turner

M^{me} Mitton

L'hon. M. Turner

DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M^{me} Thériault

L'hon. M^{me} Scott-Wallace

L'hon. M^{me} Scott-Wallace

M^{me} Thériault

L'hon. M^{me} Scott-Wallace

M^{me} Holt

M. G. Arseneault

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'hon. G. Savoie

M. LePage

L'hon. G. Savoie

M. M. LeBlanc

L'hon. G. Savoie

COLLÈGES

L'hon. M. Ames

L'hon. M. Ames

M. Legacy

L'hon. M. Ames



[Traduction]

LOCATIONS À COURT TERME

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) :
Merci, Monsieur le président. Chaque jour, je reçois des messages de frustration de la part de gens du Nouveau-Brunswick qui constatent l'augmentation des impôts fonciers et qui se demandent comment ils paieront leurs factures. Je suis certaine que je ne suis pas la seule. Aujourd'hui, j'ai reçu un message sur Facebook d'un homme qui disait qu'il était une personne âgée à la retraite qui envisageait de retourner travailler pour pouvoir payer ses impôts fonciers. Une autre personne disait : Eh bien, je vendrai peut-être ma maison et je chercherai un appartement. Sauf que le prix des appartements grimpe de 9 %. Le taux d'inoccupation dans notre province est de 1 %. La location n'est pas non plus une option abordable. La crise du logement touche beaucoup de gens du Nouveau-Brunswick.

La ministre a passé la dernière année à élaborer une stratégie de logement, puis, pendant la deuxième moitié de l'année dernière, elle a déplacé des éléments à l'interne pour mettre en place le système. Elle nous a dit que toutes les options étaient envisagées, à l'exception d'un plafonnement des loyers, du remboursement de la TVH pour la construction de logements abordables et d'une réforme de l'impôt foncier. Donc, je me pose des questions quant aux locations à court terme. Nous avons appris qu'un groupe de travail des maires allait être mis en place. La ministre peut-elle nous informer à ce sujet?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Oui, nous avons eu une réunion avec toutes les municipalités pour discuter des locations à court terme. À ce moment-là, je me suis engagée à créer un groupe de travail pour examiner la situation au Nouveau-Brunswick et déterminer comment elle touche certaines régions au Nouveau-Brunswick. Je me suis engagée pour que ce soit fait avant la fin de mars et je n'ai pas respecté ce délai, mais nous avons mis en place le groupe de travail. Il y a l'équipe d'Environnement et Gouvernements locaux et l'équipe de la Société d'habitation qui travaillent de concert avec les municipalités, l'Union des municipalités et d'autres représentants pour examiner la situation des locations à court terme et proposer des solutions que nous pourrions envisager.

Le travail est en cours, Monsieur le président. Je suis heureuse que la députée ait soulevé la question et que nous puissions en parler davantage. Il y a beaucoup de locations à court terme au Nouveau-Brunswick, et il est très important d'examiner leurs effets sur le logement et sur notre taux d'inoccupation au Nouveau-Brunswick. Nous poursuivrons le travail, et j'y reviendrai lorsque j'en aurai plus à dire à ce sujet.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) :
Merci, Monsieur le président. Je vais faire l'éloge de la députée d'en face pour avoir avoué le léger retard concernant son engagement à créer le groupe de travail avant la mi-mars.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Toutefois, le groupe a été mis en place, et je me demande donc ceci : La ministre nous donnerait-elle une idée du moment où nous pourrions nous attendre à voir des changements apportés aux règlements entourant la location à court terme ou du temps que prendra le travail, à son avis, avant que des options ne soient présentées?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Lorsque nous avons rencontré les municipalités au début de la nouvelle année, nous leur avons communiqué les données que nous avons obtenues grâce à l'étude réalisée par le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture. Afin de fournir aux municipalités un aperçu des renseignements dont elles auraient à tenir compte pour aller de l'avant, nous leur avons donné un instantané de la situation dans la province, où les locations à court terme semblaient situées au centre de la province. Ces renseignements leur ont été fournis. Elles examinent le tout en ce moment.

L'objectif consiste à ce que le groupe de travail oeuvre pendant les prochains mois et à ce qu'il ait, d'ici à la fin de l'été, un document à présenter, assorti de recommandations. Cet automne, nous devrions avoir des renseignements sur les recommandations du groupe de travail et sur la façon dont nous pouvons apporter des changements ici, au Nouveau-Brunswick. Nous devons nous assurer de reconnaître que les locations à court terme font aussi partie de l'éventail de logements. Nous devons comprendre quels sont leurs effets sur nos taux d'inoccupation.

Nous continuerons à travailler avec le groupe de travail, et je serai heureuse de faire rapport à la Chambre à l'automne lorsque je siégerai de nouveau de ce côté-ci. Merci, Monsieur le président.

[Original]

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je suis contente de recevoir cette information selon laquelle il y a un plan, et nous allons attendre de voir quelles sont les recommandations à la fin de l'été.

LOGEMENT

Cela étant dit, il y a une autre chose que j'aimerais savoir. Les municipalités nous demandent beaucoup de choses pour les aider à affronter la crise du logement. Elles veulent faire le travail dans les collectivités, mais il y a des lois provinciales qui les empêchent de le faire, parce qu'elles limitent leur accès à des biens vacants lorsqu'il y a des choses à faire. Pouvez-vous nous dire ce que vous faites aussi...

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

En plus des règlements régissant la location à court terme, que faites-vous pour répondre aux préoccupations des municipalités de sorte qu'elles puissent s'attaquer de toute urgence à la crise du logement?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. J'ai peut-être manqué une petite partie de l'explication, au milieu. Nous travaillons aussi avec nos homologues fédéraux concernant tous les aspects liés au logement et les différentes difficultés que connaissent les provinces. Nous travaillons en étroite collaboration avec le ministre du Logement qui, fort heureusement, vient du Canada atlantique. Il comprend effectivement que la situation au Canada atlantique peut être un peu différente de celle d'autres régions du pays.

Notre province est beaucoup plus rurale que d'autres, Monsieur le président. Par conséquent, nos besoins sont différents. Nous avons des besoins beaucoup plus importants en matière d'infrastructure et de mesures de soutien liées aux infrastructures pour faire en sorte que nous ayons l'eau, les égouts et les routes nécessaires pour soutenir les nouveaux ensembles résidentiels. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos homologues fédéraux pour nous assurer que les mesures que nous prenons en tant que province n'ont pas d'incidence sur les mesures que prend le gouvernement fédéral. Voilà ce qui est important dans l'établissement de relations étroites non seulement avec le gouvernement fédéral, mais aussi avec nos administrations municipales. Elles accomplissent beaucoup de travail sur le terrain, et nous devons nous assurer de collaborer aussi avec elles.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : J'ai simplement une petite précision à apporter, Monsieur le président. La question portait sur les municipalités et sur leurs demandes de modifications des règlements à l'échelle municipale pour qu'elles aient accès à des biens vacants et abandonnés et qu'elles puissent faire ce qu'elles ont à faire. Je suis consciente du travail qui est accompli avec le gouvernement fédéral. Du travail est-il en cours du côté du gouvernement provincial pour appuyer les demandes des municipalités?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Il y a certainement beaucoup de travail qui est accompli de concert avec les municipalités et avec nos partenaires à Environnement et Gouvernements locaux, car il s'agit vraiment d'une collaboration. Nous appuyons le travail que les collectivités accomplissent.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Nous avons vu un article de journal à propos de Fredericton qui envisage la construction modulaire pour accélérer la construction. Les collectivités examinent ce qu'elles peuvent faire pour leur propre population pour vraiment contribuer à résoudre la crise du logement.

Chaque collectivité aborde le tout de façon légèrement différente, mais nous travaillons en étroite collaboration avec chacune d'entre elles aux quatre coins de la province et aussi avec nos organismes municipaux. Chaque collectivité connaît ses gens et ses besoins mieux que nous ; c'est pourquoi il est extrêmement important de travailler en étroite collaboration avec les collectivités. Nous avons peut-être une solution qui fonctionne pour Fredericton, mais elle peut être un peu différente à Saint John, à Moncton, à Bathurst, à Campbellton ou dans une petite collectivité. Il importe de maintenir de telles relations, et cela se produit tous les jours, Monsieur le président.

SOINS DE LONGUE DURÉE

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. J'aimerais passer à une version légèrement différente de la crise du logement et en particulier à la façon dont elle touche en ce moment les personnes âgées du Nouveau-Brunswick. Je sais que, la semaine dernière, l'annonce de la construction d'un nouveau foyer de soins à Oromocto a suscité beaucoup d'enthousiasme. Les personnes âgées nous parlent des défis avec lesquels elles sont aux prises pour avoir accès à des soins à domicile et pour avoir accès à un établissement de soins de longue durée. Des responsables d'établissement de soins de longue durée partout dans la province nous parlent de la difficulté qu'ils ont à trouver le personnel qu'il leur faut pour prendre soin des personnes âgées du Nouveau-Brunswick en raison de nos problèmes liés aux salaires, de l'absence d'un contrat signé et de l'insuffisance des fonds pour assurer un milieu sécuritaire aux personnes âgées du Nouveau-Brunswick.

Je sais que c'est un sujet qui tient beaucoup à coeur à la ministre responsable des Aînés. Je me demande si elle peut me dire ce qui est fait pour voir à ce que le foyer de soins d'Oromocto soit doté, dès son ouverture, du personnel et des fonds nécessaires pour que les personnes âgées du Nouveau-Brunswick soient convenablement soignées.

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Il y a certainement eu des discussions à la Chambre au sujet des personnes âgées et de leurs besoins. Cela comprend les difficultés liées au logement et le moment où les gens sont prêts à faire la transition entre le domicile où ils ont peut-être élevé leur famille et un nouveau logement. Ce sont certainement des éléments auxquels nous nous attaquons dans la stratégie *Un logement pour tous*. Nous cherchons des possibilités à cet égard, mais, à titre de ministre du Développement social, je travaille aussi en étroite collaboration avec la ministre responsable des Aînés afin d'examiner les difficultés que connaissent les familles.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Cette semaine, un article a été publié à propos des personnes âgées et du coût de la prestation de services aux personnes âgées dans leur domicile. Nous travaillons à toutes ces questions, Monsieur le président, afin de nous assurer d'apporter un soutien aux personnes âgées concernant leurs besoins actuels pour qu'elles puissent demeurer chez elles plus longtemps, si possible, et afin que nous puissions leur offrir les bonnes mesures de transition par l'intermédiaire des foyers de soins spéciaux et des foyers de soins. Nous examinons tous les critères et les règlements à ce sujet afin de fournir le meilleur service qui soit aux personnes âgées du Nouveau-Brunswick. Merci, Monsieur le président.

[Original]

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Je suis contente de voir que la ministre se rend compte qu'il s'agit d'un enjeu et qu'il faut y travailler maintenant ; je suis complètement d'accord sur cela. Toutefois, elle a aussi dit qu'elle ferait du travail de soutien, alors que le problème est clair : Le programme de rémunération pour le personnel préposé aux soins des pensionnaires dans les foyers de soins et aux soins à domicile ne reçoit pas un financement suffisant de la part du gouvernement pour attirer des gens vers ces postes.

[Traduction]

Nous devons faire en sorte que le contrat soit négocié de toute urgence, et nous devons voir à ce qu'un soutien soit apporté au secteur de la prestation des soins. Nous avons présenté des propositions sur la façon dont cela pourrait se faire, propositions que le gouvernement a rejetées. J'aimerais obtenir des précisions de la part de la ministre concernant les mesures en oeuvre pour remédier à la crise liée aux salaires et au personnel dans le secteur des soins de longue durée.

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Un certain nombre d'augmentations salariales étaient prévues dans le budget de cette année. Je vais sortir les chiffres pendant que vous me poserez la prochaine question. Je vais sortir les chiffres exacts. Dans notre budget, nous avons ajouté des augmentations salariales pour les travailleurs vraiment essentiels qui oeuvrent dans nos foyers de soins spéciaux et nos foyers de soins et qui fournissent des services à nos personnes âgées et aux personnes les plus vulnérables au Nouveau-Brunswick.

Nous travaillons avec les groupes qui représentent le personnel dans les foyers de soins pour nous assurer de répondre aux besoins des membres du personnel. Le personnel constitue un élément très important des efforts pour faire en sorte que les personnes âgées soient heureuses et en santé à mesure qu'elles vieillissent mais contribuent encore à la province. Le dossier est très important. Nous avons la situation bien en main. Nous travaillons en étroite collaboration avec tous les organismes de soutien pour veiller à ce

Questions orales

que nous fournissons les salaires nécessaires. Monsieur le président, nous continuerons d'agir ainsi dans l'avenir et nous continuerons d'apporter des changements au besoin. Merci beaucoup.

[Original]

COLLÈGES COMMUNAUTAIRES

M. M. LeBlanc (Restigouche-Chaleur, L) : Monsieur le président, il est évident que les relations de travail dans cette province sont à un niveau historiquement bas. Le mouvement syndical se sent de plus en plus oublié par ce gouvernement. Malgré les trois changements de ministres chargés des relations de travail depuis mon élection, il y a un an, il n'y a eu aucune amélioration dans les relations. Il est clair que les décisions ne reposent, en fin de compte, que sur le premier ministre.

Voici ma question pour le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail : Le personnel enseignant des collèges communautaires est actuellement dans une impasse, même si les deux parties à la table se sont entendues sur une offre respectable pour tout le monde ; alors, pourquoi l'ingérence du premier ministre? De plus, compte tenu de la pénurie de main-d'œuvre actuelle, comment entend-il atténuer l'intensité des actions de grève éventuelles qui pourraient entraver nos collèges communautaires? Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

L'hon. M. Turner (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; ministre responsable de l'Immigration ; ministre responsable d'Opportunités NB ; ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, PC) : Eh bien, par votre entremise, Monsieur le président, je remercie le député d'en face. Éducation postsecondaire, Formation et Travail oeuvre en fait dans un certain nombre de secteurs d'un bout à l'autre de la province pour accroître notre perfectionnement de la main-d'oeuvre. En particulier, nous travaillons d'abord avec nos collèges communautaires. Nous avons augmenté le nombre de métiers que nous reconnaissons, comme ceux de charpentier, de plombier et d'électricien désignés Sceau rouge, soit tous les métiers nécessaires pour faire construire les maisons dont nous avons besoin afin de faire progresser la province d'un point de vue économique. Nous avons besoin de maisons. Nous pouvons créer des emplois et de l'emploi, et nous pouvons aussi accueillir des étudiants des quatre coins du monde, mais le tout commence par la formation de ces étudiants dans nos collèges communautaires et nos établissements d'enseignement postsecondaire.

Puis, nous pouvons passer au secteur de la santé. Nous nous efforçons d'accroître le nombre de places au sein des programmes de soins de santé de notre province afin de faire en sorte que le secteur des soins de santé compte le nombre de personnes nécessaires pour assurer la sécurité de notre province. Prenons l'exemple du Oulton College. Nous venons de

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

lancer un programme avec le Oulton College pour former des infirmières et des infirmiers dans la province. Dans un avenir très rapproché, au cours du prochain mois environ, nous reconnâtrons la Beal University...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

M. M. LeBlanc (Restigouche-Chaleur, L) : Monsieur le président, vous pouvez ajouter autant de domaines d'études que vous voulez et vous pouvez augmenter le nombre d'étudiants autant que vous voulez, mais, si vous n'avez pas le personnel enseignant pour enseigner, vous n'avez pas d'établissement.

La situation entourant les relations de travail est profondément préoccupante, comme en témoigne la récente impasse entre le CCNB, le NBCC et le personnel enseignant, le tout s'étant retrouvé sur le pupitre du premier ministre. Étant donné la grave pénurie de main-d'oeuvre avec laquelle notre province est aux prises, quelles mesures concrètes le ministre prendra-t-il pour faire en sorte que nous ayons toujours des places dans les classes en question en septembre?

L'hon. M. Turner (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; ministre responsable de l'Immigration ; ministre responsable d'Opportunités NB ; ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, PC) : Merci beaucoup. Par votre entremise, Monsieur le président, je signale au député d'en face qu'il est vraiment évident d'où proviennent les questions : des tribunes et de l'auditoire qui s'y trouve. Les parlementaires veulent impressionner la galerie, soit la foule qui est dans l'édifice. C'est correct, parce que le personnel enseignant au CCNB et au NBCC de notre province est extrêmement important pour notre système. Il s'assure qu'il y a un flot continu d'étudiants et qu'il est prêt pour l'automne.

Cela dit, en tant que province, nous ne participons pas aux négociations. Celles-ci se déroulent entre le NBCC et le syndicat qui représente le personnel enseignant. Ce sont eux qui mènent les négociations. En tant que gouvernement, nous sommes évidemment là lorsqu'ils parviennent à un règlement et en arrivent à une entente. Ils nous présenteront le tout pour que nous l'examinions. Nous nous réjouissons de cette possibilité.

Cependant, ce ne sont pas des négociations auxquelles nous participons. Il s'agit de négociations collectives. Ce ne sont pas des négociations auxquelles nous prenons part en principe parce que le NBCC est dirigé par un conseil d'administration, comme le député le sait bien. Ce dernier a déjà été chef de cabinet au sein du ministère responsable. Il sait comment fonctionne le système, Monsieur le président. Je ne comprends pas pourquoi aujourd'hui, tout à coup, il s'agit d'une préoccupation importante. Le député connaît la réponse.

M. M. LeBlanc (Restigouche-Chaleur, L) : Monsieur le président, par où commencer? Oui, nous défendrons les droits des travailleurs à la Chambre chaque jour que nous pourrons le

Questions orales

faire. Contrairement au gouvernement, nous n'irons pas devant les tribunaux gaspiller l'argent des contribuables quand tout ce que nous voulons, c'est que les travailleurs soient bien rémunérés et que leurs droits soient respectés.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre.

M. M. LeBlanc (Restigouche-Chaleur, L) : La présence des gens dans les tribunes n'y est pour rien. Parce que les travailleurs sont importants, nous nous sommes battus pour eux à maintes reprises, à chaque occasion que nous avons eue, contrairement au gouvernement actuel. Ce dernier préfère dépenser de l'argent pour des consultants externes et des voyages de luxe autour du monde alors qu'il devrait commencer à rémunérer les travailleurs de notre province.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre.

M. M. LeBlanc (Restigouche-Chaleur, L) : Que fera le ministre pour faire en sorte que l'année collégiale ne soit pas modifiée en septembre? À quel moment le gouvernement s'assurera-t-il qu'il y a une entente équitable pour le personnel enseignant qui joue un rôle essentiel afin de représenter notre système d'éducation dans la province?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci de la question et merci de la discussion de ce matin. J'aime beaucoup le fait que les parlementaires de l'opposition disent que la présence de gens dans les tribunes n'y est pour rien. Non, bien sûr que non. Comme par hasard, les parlementaires de l'opposition ont parlé de la situation aujourd'hui. En parlent-ils chaque jour? Ils n'en parlent pas chaque jour. En parlent-ils chaque semaine? Non. En parlent-ils chaque mois? Non.

Le fait est que le tout se fonde sur des relations. Il y a des relations entre le syndicat et le gouvernement, puis le Cabinet. Il y a une façon de procéder. Nous ne procédons certainement pas à négocier à l'Assemblée législative. Les négociations se déroulent entre le syndicat et le gouvernement. Une fois que les négociations sont achevées conformément au mandat, le résultat est ensuite présenté au Cabinet. C'est aussi simple que cela. Il s'agit d'un processus simple, Monsieur le président. C'est ainsi que nous procédons non seulement en ce qui concerne les travailleurs en question, mais aussi en ce qui concerne ceux qui font partie d'un certain nombre de syndicats. Des négociations actives se poursuivent.

[Original]

MESURES D'URGENCE

M. J. LeBlanc (Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé, L) : Monsieur le président, le 1^{er} mai 2024, le directeur de l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick a informé le président de la New Brunswick Ground Search and Rescue Association que, à compter de 2024, soit cette année, l'association ne recevrait plus sa subvention annuelle de 80 000 \$. Il existe actuellement neuf équipes dans l'ensemble de la province qui fournissent un soutien crucial lors des situations d'urgence pour aider les gens du Nouveau-Brunswick à rentrer chez eux sains et saufs.

Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de la Sécurité publique. Pourquoi le financement de ces organismes, qui fournissent un service d'urgence en temps de crise partout dans la province, a-t-il été supprimé?

[Traduction]

L'hon. M. Austin (Fredericton-Grand Lake, ministre de la Sécurité publique, PC) : Merci, Monsieur le président. Je vous remercie de la question. Elle nous donne l'occasion de souligner le travail important que l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick accomplit chaque fois qu'une catastrophe survient dans la province. Nous savons que, par le passé, qu'il y ait eu des inondations ou des incendies, notre équipe a travaillé de façon très efficace sur le terrain avec un grand nombre d'associations bénévoles, comme des services d'incendie et d'autres organismes locaux chargés des mesures d'urgence. Les divers intervenants travaillent en collaboration pour faire en sorte que les difficultés soient résolues le plus rapidement possible.

En ce qui concerne ce que mentionnait le député, encore une fois, nous continuerons d'examiner chaque aspect afin de nous assurer que nous avons un système solide qui fonctionne sur le terrain pour les gens qui en ont le plus besoin et qui est rapide. Lorsque des catastrophes du genre frappent, les gens ne veulent pas devoir se rendre dans un endroit où ils auront à attendre pendant une période interminable avant de recevoir de l'aide. Nous travaillons de manière très efficace. Je pense que notre équipe fait de l'excellent travail. Nous continuerons à améliorer et à bâtir le système et à être meilleurs. Nous savons que des tempêtes et des incidents surviennent. Nous serons prêts lorsqu'ils surviendront.

[Original]

M. J. LeBlanc (Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé, L) : Ma question pour le ministre portait sur les raisons qui expliquent la suppression du financement de 80 000 \$, Monsieur le président. Les équipes de recherche et de sauvetage au sol du Nouveau-Brunswick utilisent cet argent pour payer les assurances responsabilité civile, le système de cartographie, le

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

système d'appel, le système de données et deux rencontres annuelles. L'argent aide les équipes à préparer le budget d'exploitation de 2 500 \$ par équipe.

Si l'association en question ne reçoit pas cette somme annuelle, elle ne pourra pas survivre. Cela signifie que chaque équipe n'aura aucun argent pour payer les immatriculations, les assurances et les réparations des véhicules. Ma question est simple : Quel est le plan du gouvernement pour assurer la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick, sans l'aide de plus de 300 bénévoles dévoués qui n'auront plus les fonds nécessaires pour dispenser efficacement leurs services?

[Traduction]

L'hon. M. Austin (Fredericton-Grand Lake, ministre de la Sécurité publique, PC) : Monsieur le président, l'insinuation que nous n'appuyons pas ni ne finançons d'une façon ou d'une autre les organismes bénévoles n'est franchement pas logique. Nous versons beaucoup d'argent à nos organismes bénévoles pour qu'ils accomplissent le travail qui doit être fait.

Par ailleurs, si le député d'en face s'inquiète de la somme de 80 000 \$ comparativement aux nombreux millions de dollars que nous versons par l'intermédiaire des programmes d'aide financière en cas de catastrophe pour que les collectivités, les résidents et les propriétaires reçoivent l'aide dont ils ont besoin quand ils en ont besoin, alors nous pouvons en débattre. Toutefois, je peux vous dire que nous interviendrons d'une façon qui est efficace, qui est directe et qui aidera les gens lorsqu'ils en auront le plus besoin. Ce que nous ne ferons pas, c'est de continuer à simplement passer d'une crise à l'autre et à espérer que les catastrophes se régleront toutes seules. Nous travaillons efficacement à l'atténuation des répercussions et au rétablissement, et nous continuerons d'agir ainsi parce que nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous accomplissons le travail. Merci, Monsieur le président.

TRAVAILLEURS

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Monsieur le président, il y a 18 mois aujourd'hui, l'Assemblée législative a enjoint au Comité de modification des lois de mener une étude au sujet du projet de loi 27, lequel permettrait d'accorder des congés de maladie payés à tous les travailleurs du Nouveau-Brunswick. Cela fait plus d'un an que le comité a demandé que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail entreprenne un examen de la question des congés de maladie payés. Cela fait six mois depuis que les consultations publiques se sont terminées le 11 décembre 2023 ; pourtant, c'est le silence radio de la part du gouvernement en ce qui concerne le rapport et ce que le gouvernement prévoit en faire.

Les congés de maladie payés comportent de nombreux avantages ; ils permettent, entre autres, de réduire l'absentéisme, de faciliter le recrutement, d'améliorer le moral et de favoriser le maintien en poste. Le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

et du Travail présentera-t-il un projet de loi afin de donner accès ce printemps à tous les travailleurs du Nouveau-Brunswick à des congés de maladie payés?

L'hon. M. Turner (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; ministre responsable de l'Immigration ; ministre responsable d'Opportunités NB ; ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, PC) : Merci, Monsieur le président, et par votre entremise, je remercie d'abord la députée d'en face de la question. Le gouvernement continue d'examiner la *Loi sur les normes d'emploi* en ce qui a trait aux congés de maladie légiférés, et il reconnaît la nécessité d'avoir un équilibre entre les diverses perspectives de l'industrie. Nous parlons non seulement aux travailleurs, mais aussi aux employeurs d'un bout à l'autre de la province pour nous assurer de trouver un équilibre avant de présenter une mesure aux fins d'approbation par le gouvernement.

Manifestement, il importe de reconnaître que les travailleurs ont besoin de congés de maladie et méritent d'avoir une telle protection, mais, en même temps, les employeurs ont aussi besoin... Il n'est pas nécessaire d'avoir tout le temps des mesures législatives gouvernementales en milieu de travail. Il importe que les employeurs aient l'occasion d'être concurrentiels entre eux. En d'autres mots, ils veulent maintenir en poste leurs travailleurs parce que les travailleurs, surtout les bons travailleurs, se font rares, comme nous le savons tous. Il s'agit d'un domaine dans lequel les employeurs peuvent être concurrentiels pour veiller à ce que leurs travailleurs disposent de mesures de protection en cas de maladie en milieu de travail...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Monsieur le président, je crois que chaque travailleur mérite le droit d'avoir de nombreux congés de maladie payés, mais il est évident que le gouvernement n'a pas l'intention d'instaurer ce printemps des congés de maladie payés pour tous les travailleurs du Nouveau-Brunswick.

Un solide processus de consultations publiques a déjà été entrepris au sujet du projet de loi. Le comité a tenu des audiences publiques où des chambres de commerce, la FCEI, la Fédération des travailleuses et travailleurs, le Front commun pour la justice sociale, la Société du cancer et d'autres ont fait connaître leur point de vue. La FCEI a présenté des résultats indiquant que plus de la moitié de ses membres étaient favorables à une forme ou une autre de congés de maladie payés. Le projet de loi prévoyait même des dispositions visant à créer un fonds qui aiderait les employeurs pour la transition quant à la fourniture de congés de maladie additionnels.

Lors d'une réunion du Comité des comptes publics qui s'est tenue plus tôt cette année, le sous-ministre m'a dit que le rapport de consultation des parties prenantes était terminé. Quand le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail publiera-t-il le rapport et, s'il ne veut pas le faire, que cherche-t-il à cacher?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Turner (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; ministre responsable de l'Immigration ; ministre responsable d'Opportunités NB ; ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, PC) : Merci, Monsieur le président, et je m'adresse à la députée d'en face pour dire que, encore une fois, c'est reparti. Nous parlerons sans cesse de la question, comme nous l'avons fait à maintes reprises.

Vous savez, je pense que les congés de maladie payés constituent manifestement, comme il a été mentionné, un élément vraiment, vraiment important du perfectionnement de la main-d'oeuvre dans notre province et dans l'ensemble du pays. D'emblée, je dois vous dire que seulement trois provinces au Canada prévoient de tels congés. Nous faisons partie de la majorité. Sept provinces ne sont pas dotées de telles mesures législatives en ce moment. Seulement trois en ont, et ces trois provinces ne sont même pas du même avis sur la question. Toutes les trois ont pris des dispositions totalement différentes au sein de leur main-d'oeuvre.

J'ai rencontré des gens de la FCEI. Je les ai rencontrés et je me suis assis avec eux. Nous avons discuté de la question. J'ai rencontré des gens du Front commun pour la justice sociale. Nous nous sommes assis et avons discuté de la question. Oui, ils ont de la sympathie. Ils ont aussi de la sympathie à l'endroit de l'employeur. Ils sont conscients que l'employeur a un rôle à jouer à cet égard et que le gouvernement n'a pas toujours à instaurer des règles. Les employeurs prendront les bonnes décisions au bon moment et pour les bonnes raisons et obtiendront les bons résultats. C'est ce qui nous préoccupe vraiment ici : obtenir les bons résultats pour les gens faisant partie de la main-d'oeuvre de façon à ce qu'ils soient protégés le moment venu. Merci.

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Par votre entremise, Monsieur le président, les employeurs n'obtiennent pas les bons résultats et ne protègent pas les travailleurs. Je continuerai à parler de la question, et je continuerai à la soulever auprès du ministre jusqu'à ce que des congés de maladie payés soient instaurés pour tous les travailleurs du Nouveau-Brunswick.

Il est inadmissible que seulement cinq jours de congé de maladie non payé soient prévus pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick quand ils reçoivent un diagnostic de cancer, par exemple. Cela devrait être prolongé. Il y a plus de trois provinces qui ont prolongé la période, la faisant passer à de nombreuses semaines au-delà de cinq jours. Comment avons-nous pu traverser une pandémie sans avoir appris l'importance des congés de maladie payés?

Je pense que le ministre tente de camoufler le rapport qui recommande des congés de maladie payés pour les gens du Nouveau-Brunswick. Il dit qu'il veut défendre les intérêts des entreprises. Eh bien, les Verts constituent leur seul parti qui demande des congés de maladie payés, et nous sommes le seul parti qui demande une réduction du taux d'imposition applicable aux petites entreprises locales.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

À mon avis, le fait d'être ministre responsable à la fois des entreprises et de la main-d'oeuvre crée un conflit d'intérêts. Le premier ministre expliquera-t-il comment il est acceptable pour...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la députée.

L'hon. M. Turner (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; ministre responsable de l'Immigration ; ministre responsable d'Opportunités NB ; ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Par votre entremise, Monsieur le président, je réponds à la députée d'en face. Passons encore une fois la liste en revue. Il y a trois provinces du Canada qui ont en fait des congés de maladie payés prévus par la loi. Il y en a seulement trois, d'accord? Au Québec, il s'agit de 2 jours de congé après 3 mois de travail, en Colombie-Britannique, il s'agit de 5 jours de congé après 90 jours de travail et, à l'Île-du-Prince-Édouard, il s'agit de 1 jour de congé après 5 années de travail.

Comme vous pouvez le constater, il n'y a pas d'uniformité entre les trois provinces, et les sept autres provinces, encore une fois, ont décidé à l'heure actuelle de continuer à examiner la question, à discuter, à travailler et à chercher des solutions. Voilà la morale de l'histoire. Le nombre d'entreprises touchées par une telle mesure est considérable. Le nombre d'employés est encore plus élevé. Il importe de trouver un équilibre entre les deux, comme je l'ai déjà mentionné.

Il s'agit d'une question dont nous continuons de discuter avec nos homologues de tout le pays, notamment lors d'une récente réunion que j'ai eue avec tous les ministres du Travail du Canada. Dès le 5 avril, nous avons discuté de la question avec tous les ministres du Travail du Canada et avec le ministre fédéral qui présidait la réunion. Pour l'heure, voilà où en sont les choses. Le sujet est à l'étude. Nous travaillons à...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

[Original]

DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M^{me} Thériault (Caraquet, L) : Monsieur le président, les dernières années de mandat sont intéressantes. Au ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, c'est comme si la sous-ministre s'était dit : C'est ma dernière année, alors je déménage. Et c'est comme si la ministre s'était dit : C'est ma dernière année, alors je voyage. Le problème, c'est qu'elles l'ont fait avec l'argent des contribuables.

Après avoir passé une semaine à visiter l'Europe, l'automne dernier, la ministre est également allée à Miami, en Floride, ce printemps, pour assister au Seatrade Cruise Global, un rassemblement pour les voyages de croisières. La ministre pourrait-elle nous dire quel a

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

été son rôle durant cet événement et combien ce voyage a coûté aux contribuables du Nouveau-Brunswick? Merci.

[Traduction]

L'hon. M^{me} Scott-Wallace (Sussex-Fundy-St. Martins, ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, PC) : Merci, Monsieur le président. Je suis contente que la députée d'en face me pose finalement la question. Je pense que, pour commencer, nous examinerons la nécessité pour la ministre du Tourisme de quitter la province à l'occasion, afin de nouer des liens et de favoriser le tourisme dans la province.

L'an dernier, Monsieur le président, les dépenses liées au tourisme étaient de 2,2 milliards de dollars, somme de 23 % supérieure aux dépenses de l'année précédente. Vous savez, je regarde la députée d'en face qui vient de poser la question. Avant d'être élue, elle ne voyait aucun inconvénient à se rendre à Paris avec son groupe de musique en utilisant une subvention versée par le ministère.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M^{me} Scott-Wallace (Sussex-Fundy-St. Martins, ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, PC) : Je regarde le député assis près de la députée, qui, en tant que ministre du Tourisme, ne voyait aucun inconvénient à dîner avec des princesses du Maroc. Monsieur le président, parfois des déplacements sont absolument...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

[Original]

M^{me} Thériault (Caraquet, L) : Merci, Monsieur le président. Je suis contente de savoir que la ministre n'appuie pas les artistes qui travaillent et qui sont des ambassadeurs de la province en voyageant à l'international. Ils le font pour faire en sorte que la province rayonne. Les artistes qui vous écoutent prendront bonne note de votre opinion à leur égard.

Monsieur le président, je pose toutes ces questions parce que l'évènement fort du tourisme, c'est Rendez-vous Canada, qui existe depuis 50 ans. Cet évènement met en contact des voyageurs du monde entier avec des entreprises touristiques canadiennes. L'année dernière, cet évènement a eu lieu à Québec, alors que, cette année, ce sera à Edmundston. Or, un grand nombre des voyageurs que la ministre dit avoir rencontrés en Europe sont là, chaque année, au Rendez-vous Canada.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Alors, je me demande si la ministre s'était rendue à Québec, puisque c'est juste à côté, si elle a préféré aller en Europe ou si elle s'est dit : C'est ma dernière année ; je fais les deux?

[Traduction]

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

L'hon. M^{me} Scott-Wallace (Sussex-Fundy-St. Martins, ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, PC) : Merci beaucoup. Très certainement, concernant l'argument que la députée d'en face faisait valoir, les relations en question sont importantes. Il était important qu'elle aille se produire à Paris parce que les relations y sont très, très importantes. Il s'agit d'un marché clé pour le Nouveau-Brunswick, soit l'un de nos marchés les plus importants.

Monsieur le président, je voyage à l'extérieur de la province à l'occasion, mais très rarement. Oui, j'ai été très contente d'accompagner les responsables de Port Saint John à Miami il y a de cela deux ou trois mois. Un tel travail et ma présence à cet endroit ont été inestimables pour le port et la province. Nous affichons les taux les plus élevés que nous ayons jamais vus pour ce qui est du tourisme dans la province. Monsieur le président, nous ne pouvons pas attirer des événements de renommée mondiale tels que le Championnat mondial junior et des tournois de la PGA en... Il y a eu une augmentation du tourisme de 23 %. On ne peut pas accomplir un tel travail en restant au Nouveau-Brunswick tout le temps.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci. La chef de l'opposition officielle.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Ma dernière question? Merci, Monsieur le président.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Ah, la période des questions est terminée. La période des questions est terminée.

M. G. Arseneault (Campbellton-Dalhousie, L) : J'ai un rappel au Règlement au sujet de la période des questions, Monsieur le président. Lorsque nous écoutons la période des questions, nous vérifions toujours l'heure pour voir combien de temps il nous reste et pour savoir si nous en avons assez pour une autre question. Nous avons remarqué qu'il aurait dû rester assez de temps pour au moins la dernière question de notre chef. Le temps a été modifié pendant la dernière question.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : J'ai déjà statué là-dessus.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'hon. G. Savoie (Saint John-Est, ministre des Gouvernements locaux ; ministre de l'Environnement et du Changement climatique ; ministre responsable de la Francophonie, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. J'aimerais répondre à une question que j'avais prise en note la semaine dernière. Le porte-parole en matière d'Environnement a posé une question au sujet du Système de tarification fondé sur le rendement (STFR). J'ai des renseignements plus détaillés que je lui fournirai. Je dois simplement les faire traduire. Je ne les ai pas encore, mais cela s'en vient.

Le Système de tarification fondé sur le rendement du Nouveau-Brunswick sert à réglementer les émissions de gaz à effet de serre des grands émetteurs, ce qui comprend les secteurs industriel et de production d'électricité. Le gouvernement provincial a mis le système en oeuvre pour se conformer au modèle fédéral de tarification du carbone du Canada pour la période allant de 2023 à 2030. Le but consiste à fixer un prix pour les émissions industrielles de gaz à effet de serre. Les recettes perçues dans le système sont remises à l'industrie pour aider à financer des projets et des initiatives visant à réduire davantage les émissions globales de l'industrie. La remise des recettes perçues par l'intermédiaire du système en 2022 a été de 18 millions de dollars. Les estimations relativement aux achats de crédits du fonds pour l'année civile 2023 sont de 19,2 millions de dollars. Les recettes perçues pendant l'année qui a suivi l'année de conformité, donc en 2023, seront perçues en décembre 2024.

Je dois souligner que l'argent ne sert qu'à financer des projets qui ont été jugés les plus efficaces pour réduire davantage les émissions. Le modèle du STFR pour le recyclage des recettes n'est pas unique au Nouveau-Brunswick et est utilisé dans un certain nombre de systèmes de tarification du carbone au Canada. Je devrais aussi mentionner, Monsieur le président, qu'il ne s'agit pas d'un dollar versé pour chaque dollar investi. Les fonds remis ne peuvent financer que jusqu'à concurrence de 50 % d'un projet, et un seul projet ne peut se voir attribuer que jusqu'à 50 % de l'argent détenu dans le fonds destiné à l'industrie. J'espère que cela répond à la question du député.

[Original]

M. LePage (Restigouche-Ouest, L) : Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

Je comprends d'où proviennent les 18 millions de dollars. Mes questions portaient davantage sur qui est admissible et quels sont les critères. Vous avez dit qu'il s'agit de 50 % du projet. Cela veut-il dire que, si les responsables du projet demandent 1 million, vous leur donnerez 500 000 \$? Est-ce le seul critère? Voilà mes questions qui sont restées sans réponse. Le ministre peut peut-être traduire les bonnes réponses dans la traduction.

[Original]

Merci.

[Traduction]

L'hon. G. Savoie (Saint John-Est, ministre des Gouvernements locaux ; ministre de l'Environnement et du Changement climatique ; ministre responsable de la Francophonie, PC) : Merci, Monsieur le président. Je suis reconnaissant des efforts déployés par le député d'en face, mais le temps à notre disposition est limité. Nous tentons de nous en tenir à une minute, même pour ce qui est des questions supplémentaires ou des questions prises en note.

Monsieur le président, la façon dont le tout fonctionne, c'est que le projet doit correspondre aux paramètres définis au titre du programme. Voilà une réponse très simple et générale à la question posée par le député. Si le projet correspond aux critères du programme, une demande doit être présentée. Le projet doit correspondre aux critères du programme pour être approuvé. Les demandeurs doivent aussi investir leur propre argent dans le projet. C'est ainsi que nous tentons d'obtenir une réduction globale des émissions de 18 %.

Au bout du compte, nous continuerons de nous assurer que nous tenons nos grands émetteurs industriels responsables. C'est l'un des outils dont nous nous servons à cette fin. Il a été approuvé par le gouvernement fédéral. Il est efficace ici, et il est efficace ailleurs au Canada, Monsieur le président. Nous poursuivrons le travail. Merci.

Rappel au Règlement

M. M. LeBlanc (Restigouche-Chaleur, L) : À la suite d'une réponse donnée par le ministre de l'Environnement mardi dernier, le 7 mai, le premier ministre a pris note d'une question. Nous n'avons toujours pas obtenu de réponse. La réponse devrait être fournie un autre jour. À mon avis, le délai se prolonge un peu. J'aimerais qu'une décision soit peut-être rendue sur la raison pour laquelle nous n'avons toujours pas obtenu de réponse à la question qui avait été prise en note.

L'hon. G. Savoie (Saint John-Est, ministre des Gouvernements locaux ; ministre de l'Environnement et du Changement climatique ; ministre responsable de la Francophonie, PC) : Merci, Monsieur le président. Je me rends compte que le député d'en face lit en fait le Règlement. Ce dernier indique bien « autre ». Il ne fixe pas de limite de temps. Par respect pour la Chambre, le gouvernement cherche à fournir des réponses aussi rapidement que possible, mais, dans le cas précis qui nous occupe, la réponse n'est pas encore prête. On y travaille, tout comme c'était le cas de celle que je viens de vous donner. Il m'a fallu deux ou trois jours pour réunir tous les renseignements nécessaires.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Monsieur le président, par respect pour la Chambre, nous continuerons de nous assurer de fournir des réponses aussi rapidement que possible, mais le mot « autre » veut dire exactement cela. Le Règlement ne prescrit pas de période définie. Merci.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Mesdames et Messieurs les parlementaires. Le Règlement dit « autre », et aucun délai n'y figure. À ce moment-ci, je m'en tiendrai à cela.

Questions orales

COLLÈGES

L'hon. M. Ames (Carleton-York, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : J'ai pris une question en note et je voulais simplement y répondre pour le député de Bathurst. La question portait sur le CCNB.

Le projet vise à créer un campus sophistiqué, polyvalent et souple au CCNB de Bathurst. Au titre de la phase 1, il faudra déplacer toutes les activités qui se déroulent actuellement au campus Youghall vers le nouvel immeuble numéro deux, d'une superficie de 152 000 pi². Le bâtiment existant subira d'importantes rénovations au cours de la phase 2...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Je vous demande de ne pas lire sur votre téléphone.

L'hon. M. Ames (Carleton-York, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : D'accord. J'avais fini de toute façon. Merci beaucoup.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Je suis désolé, Monsieur le président. Beaucoup de personnes se demandent pourquoi le ministre lisait sur son téléphone. La question était la suivante : La demande de propositions a-t-elle été lancée pour les dessins et les plans du nouveau collège? Je ne peux le dire de façon plus simple. La demande de propositions a-t-elle été lancée? Est-elle publique en ce moment? Les gens peuvent-ils soumissionner?

L'hon. M. Ames (Carleton-York, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Le CCNB examine encore le plan fonctionnel. Dès que nous l'obtiendrons, nous irons de l'avant. Merci, Monsieur le président.